matériel du culte protestant, sera mandatée de la manière suivante :

Au nom de M. Vernier, président du Conseil d'arrondissement Nord de Tahiti	2.720f	»
Au nom de M. de Pomaret, président du Conseil d'arrondissement Sud de Tahiti	1.920	»
Au nom de M. Brun, président du Conseil d'arrondissement de Moorea	960	»
Total	5.600f	»

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 23 juillet 1888.

Signé : Th. LACASCADE.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
Signé : d'Ingremard.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

Par décisions du Gouverneur :

— En date du 4 juillet 1888 —

N° 245. — Sont nommés membres du comité local de l'Exposition permanente des colonies :

MM. Bonet, délégué du Conseil général ;
Raoulx, délégué de la Chambre de commerce ;
Goupil, délégué de la Chambre d'agriculture ;
Drollet, négociant ;
Huet, id.;
Langomazino, défenseur.

— En date du 5 juillet 1888 —

N° 246. — Sont nommés membres du comité de l'Instruction publique :

MM. Caillet, lieutenant de vaisseau en retraite ;
Drollet ;
Tihoni a Arato ;
Dormoy, sous-directeur de l'école publique des garçons.

N° 247. — M. le lieutenant de vaisseau Delaruelle, commandant de la goëlette de la station locale *Nuhiva*, est nommé administrateur des îles Marquises.

Il remplira également les fonctions de juge de paix de cet établissement secondaire.